

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)**

Date de convocation : 16/03/2026	Le 20 mars 2026 à 20h30 au foyer polyvalent
Membres :	Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean Georges CLAIR, Maire.
En exercice <input type="text" value="19"/>	Étaient présents : Valérie BÉLURIER, Gabriel BEUGIN, Jean-Luc CHARVET, Jean Georges CLAIR, Anne-Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Nathalie LAULAN, Virginie LEBET, Aurélie LELONG, Noémie LOUVRADOUX, Cédric MILHES, Damien OBRADOR, Muriel PAILLER, Katia PÉDEMARY, Éric PLANTECOSTE, Sophie SUBIRATS, Jean-François TARIS et Philippe VICENTE
Présents : <input type="text" value="18"/>	Était représenté : Jean-Christophe VIALA par Sophie SUBIRATS
Votants : <input type="text" value="19"/>	Absents : -
Date d'affichage : 23/03/2026	Secrétaire de séance : Muriel PAILLER
Date de publication : 23/03/2026	

DÉLIBÉRATION N° 2026-20

OBJET : Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement (SIEPA) de Saint-Selve

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement (SIEPA) regroupe six Communes de la CCM de Montesquieu, dont Cabanac-et-Villagrains pour le volet SPANC. Ce syndicat assure l'approvisionnement en eau potable et gère les réseaux d'assainissement et les stations d'épuration relevant de son ressort.

La mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif a été confiée aux communes, depuis la loi sur l'eau de 1992.

A ce titre, les communes ont mis en place les SPANC qui sont des services publics à caractère industriel et commercial.

La compétence de la commune peut donc être exercée en régie ou déléguée. La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 a confirmé la compétence des communes et des SPANC pour leur mission de contrôle.

Le contrôle des installations est une *compétence obligatoire* des SPANC. La réalisation d'installations nouvelles, la réhabilitation d'installations existantes, leur entretien ainsi que le traitement de leurs matières de vidanges sont au contraire des *compétences facultatives*.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal désigne à la majorité au SIEPA de Saint-Selve, Valérie BÉLURIER, Virginie LEBET, Damien OBRADOR et Philippe VICENTE s'abstenant, Mme Muriel PAILLER, déléguée titulaire et Mme Noémie LOUVRADOUX, déléguée suppléante.

POUR : 15

CONTRE : 00

ABSTENTIONS : 04

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

S²LO

ID : 033-213300775-20260320-2026_20-DE

Fait et délibéré, les jours, mois et an que d

Pour copie conforme.

En mairie, le 20 mars 2026

Le Maire



Jean Georges CLAIR

La secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Muriel PAILLER', written in a cursive style.

Muriel PAILLER